

# **SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE**

**Location courte durée de véhicules électriques  
15 rue de l'Ancienne Comédie**

**86000 - POITIERS**

**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2015**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-  
DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

**SOMMAIRE**

<b>COMPTE RENDU DE MISSION</b>	<b>2</b>
<b>COMPTES ANNUELS</b>	
BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	5
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE	7
<b>DETAIL DES COMPTES</b>	
DETAIL DU BILAN	17
DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	19
<b>LIASSE FISCALE</b>	<b>21</b>

## COMpte RENDU DE MISSION

Au terme de la mission de présentation des comptes annuels de l'entité :

**SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE**

*Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.*

**15 rue de l'Ancienne Comédie**

**86000 POITIERS**

pour l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015,

nous vous informons que les comptes annuels ci-joints exprimés en Euros se caractérisant par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	739 553
Chiffre d'affaires	493 721
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>23 937</b>

ont été établis à partir des pièces et informations fournies par l'entité et conformément aux règles et diligences préconisées par les normes générales définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Fait à Poitiers,  
Le 11/03/2016,

Stéphane MELIN  
Expert-Comptable

## BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	95 277	75 773	19 504	48 759
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorp. / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	268 195	152 471	115 724	100 171
Autres immobilisations corporelles	41 466	33 473	7 993	20 572
Immob. corp. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>404 938</b>	<b>261 717</b>	<b>143 221</b>	<b>169 502</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	286 225	1 847	284 378	651 524
Autres créances	88 592		88 592	34 806
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	222 755		222 755	109 714
Charges constatés d'avance (3)	606		606	552
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>598 179</b>	<b>1 847</b>	<b>596 332</b>	<b>796 596</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 003 117</b>	<b>263 564</b>	<b>739 553</b>	<b>966 098</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
Capital	385 000	385 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-31 275	-114 131
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>23 937</b>	<b>82 856</b>
Subventions d'investissement	151 516	167 234
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>529 178</b>	<b>520 959</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)	500	500
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 024	335 871
Dettes fiscales et sociales	47 851	108 769
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>DETTES</b>	<b>210 375</b>	<b>445 139</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>739 553</b>	<b>966 098</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		445 139
(1) Dont à moins d'un an (a)	210 375	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>493 721</b>	<b>100,00</b>	<b>563 437</b>	<b>100,00</b>	<b>-69 716</b>	<b>-12,37</b>
Ventes de marchandises Coût d'achats marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
Production vendue	493 721	100,00	563 437	100,00	-69 716	-12,37
Production stockée et immobilisée Cie de matières et sous-traitance	135 479	27,44	142 751	25,34	-7 271	-5,09
<b>Marge de production</b>	<b>358 241</b>	<b>72,56</b>	<b>420 686</b>	<b>74,66</b>	<b>-62 445</b>	<b>-14,84</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>358 241</b>	<b>72,56</b>	<b>420 686</b>	<b>74,66</b>	<b>-62 445</b>	<b>-14,84</b>
Autres achats et charges externes Transfert de charges d'exploitation	330 900	67,02	337 673	59,93	-6 773	-2,01
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>27 342</b>	<b>5,54</b>	<b>83 013</b>	<b>14,73</b>	<b>-55 671</b>	<b>-67,06</b>
Subventions d'exploitation Impôts, taxes et verst assimilés Charges de personnel Transfert de charges de personnel	1 469	0,30	156	0,03	1 313	841,81
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>25 872</b>	<b>5,24</b>	<b>82 857</b>	<b>14,71</b>	<b>-56 985</b>	<b>-68,77</b>
Reprises s/ dotations et provisions Autres produits Dot. amortissements et provisions Autres charges	1 114 056 2	 23,10	1 101 398 2	 18,00	 12 658	-32,95 12,48 0,49
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-88 185</b>	<b>-17,86</b>	<b>-18 542</b>	<b>-3,29</b>	<b>-69 643</b>	<b>375,60</b>
Quote part résultat en commun Produits financiers Charges financières						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-88 185</b>	<b>-17,86</b>	<b>-18 542</b>	<b>-3,29</b>	<b>-69 643</b>	<b>375,60</b>
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles	112 122	22,71	101 398	18,00	10 724	10,58
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>112 122</b>	<b>22,71</b>	<b>101 398</b>	<b>18,00</b>	<b>10 724</b>	<b>10,58</b>
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>23 937</b>	<b>4,85</b>	<b>82 856</b>	<b>14,71</b>	<b>-58 919</b>	<b>-71,11</b>

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2015  
**COMPTE DE RESULTAT**

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	493 721	100,00	563 437	100,00	-69 716	-12,37
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	1		1			-32,95
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>493 721</b>	<b>100,00</b>	<b>563 438</b>	<b>100,00</b>	<b>-69 716</b>	<b>-12,37</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	466 379	94,46	480 424	85,27	-14 045	-2,92
<b>Total des conso. de march. et matières</b>	<b>466 379</b>	<b>94,46</b>	<b>480 424</b>	<b>85,27</b>	<b>-14 045</b>	<b>-2,92</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>27 342</b>	<b>5,54</b>	<b>83 014</b>	<b>14,73</b>	<b>-55 672</b>	<b>-67,06</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	1 469	0,30	156	0,03	1 313	841,81
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions	114 056	23,10	101 398	18,00	12 658	12,48
Autres charges	2		2			0,49
<b>Total des charges</b>	<b>115 527</b>	<b>23,40</b>	<b>101 556</b>	<b>18,02</b>	<b>13 971</b>	<b>13,76</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-88 185</b>	<b>-17,86</b>	<b>-18 542</b>	<b>-3,29</b>	<b>-69 643</b>	<b>375,60</b>
Produits financiers						
Charges financières						
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-88 185</b>	<b>-17,86</b>	<b>-18 542</b>	<b>-3,29</b>	<b>-69 643</b>	<b>375,60</b>
Produits exceptionnels	112 122	22,71	101 398	18,00	10 724	10,58
Charges exceptionnelles						
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>112 122</b>	<b>22,71</b>	<b>101 398</b>	<b>18,00</b>	<b>10 724</b>	<b>10,58</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>23 937</b>	<b>4,85</b>	<b>82 856</b>	<b>14,71</b>	<b>-58 919</b>	<b>-71,11</b>



## ANNEXE

Nom de l'entité	SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE
Activité exercée	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
Adresse	15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS

**Annexe des comptes annuels**  
**Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015**

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques		x	
– Notes sur le bilan	x		
– Notes sur le compte de résultat	x		
<b>Autres informations :</b>			
– Engagements donnés		x	
– Engagements reçus		x	
– Crédit-bail		x	
– Engagement en matière de retraite		x	
– Aspects environnementaux		x	
– Tableau des cinq derniers exercices		x	
<b>Détails des produits et charges :</b>			
– Charges constatées d'avance	x		
– Produits constatés d'avance		x	
– Produits à recevoir	x		
– Charges à payer	x		

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/03/2016 par le Gérant de la Société.

	€
Total bilan	739 552,78
Chiffre d'affaires	493 720,50
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>23 937,07</b>

## ANNEXE

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

**Amortissement et dépréciation de l'actif**

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

**Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières**

---

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**ANNEXE**

**Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## ANNEXE

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	95 277			95 277
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>95 277</b>			<b>95 277</b>
– Installations générales, agencements et – Installations techniques, matériel et outillage industriels	182 267	85 928		268 195
– Installations générales, agencements				
– Matériel de transport	4 044			4 044
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 422			37 422
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>223 733</b>	<b>85 928</b>		<b>309 661</b>
– Participations évaluées par mise en				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>319 010</b>	<b>85 928</b>		<b>404 938</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		85 928		85 928
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>85 928</b>		<b>85 928</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-  
DE

Date de télétransmission : 25/11/2016

Date de réception préfecture : 25/11/2016

**ANNEXE****Immobilisations incorporelles**

---

Pour les investissements existants, les durées d'amortissement ont été décidées en cohérence avec la durée du marché public attribué par appel d'offre. Compte tenu du financement de ces investissements par subvention, cette décision est sans incidences sur le résultat, les amortissements étant neutralisés par reprise sur subvention à due concurrence des dotations constatées.

**Immobilisations corporelles**

---

Pour les investissements existants, les durées d'amortissement ont été décidées en cohérence avec la durée du marché public attribué par appel d'offre. Compte tenu du financement de ces investissements par subvention, cette décision est sans incidences sur le résultat, les amortissements étant neutralisés par reprise sur subvention à due concurrence des dotations constatées.

Pour les investissements réalisés sur cet exercice, les durées d'amortissements ont été décidées en cohérence avec la durée du contrat d'entretien et location des batteries. Compte tenu du financement de ces investissements par subvention, cette décision est sans incidences sur le résultat, les amortissements étant neutralisés par reprise sur subvention à due concurrence des dotations constatées.

## ANNEXE

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 518	29 255		75 773
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>46 518</b>	<b>29 255</b>		<b>75 773</b>
– Installations générales, agencements et – Installations techniques, matériel et outillage industriels	82 097	70 375		152 471
– Installations générales, agencements				
– Matériel de transport	2 055	1 200		3 255
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 839	11 379		30 218
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>102 991</b>	<b>82 954</b>		<b>185 944</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>149 508</b>	<b>112 209</b>		<b>261 717</b>

## ANNEXE

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 375 424 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	286 225	286 225	
Autres	88 592	88 592	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	606	606	
<b>Total</b>	<b>375 424</b>	<b>375 424</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
ETAT – PRODUITS A RECEVOIR	71 204
<b>Total</b>	<b>71 204</b>

## ANNEXE

**Capitaux Propres****Composition du Capital Social**

Capital social d'un montant de 385 000,00 euros décomposé en 385 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	385	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	385	1 000,00

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 210 375 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	500	500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 024	162 024		
Dettes fiscales et sociales	47 851	47 851		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>210 375</b>	<b>210 375</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				



## ANNEXE

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT.NON PARVENUES	63 528
<b>Total</b>	<b>63 528</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	606		
<b>Total</b>	<b>606</b>		

**ANNEXE**

**Charges et produits d'exploitation et financiers**

---

Contrat de prestations In House avec la Région Poitou-Charentes pour l'année 2015 : 400 000 €uros H.T.

**Rémunération des commissaires aux comptes**

---

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pour la mission de l'exercice clos au 31/12/2015 est de 3 025.70 €uros H.T.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-  
DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

## DETAIL DU BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
205000 – LOG – GESTION CLIENT LOC. – FAP	40 180,00		40 180,00	40 180,00
205100 – LOG. – GESTION STATIONS – INEO	55 096,65		55 096,65	55 096,65
280500 – AMORT.LOGICIELS		75 773,09	-75 773,09	-46 517,81
<b>Concessions, brevets et droits assimilés</b>	<b>95 276,65</b>	<b>75 773,09</b>	<b>19 503,56</b>	<b>48 758,84</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>				
215400 – MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRI	268 195,34		268 195,34	182 267,24
281540 – AMORT.MATERIEL & OUTILLAGE IN		152 471,38	-152 471,38	-82 096,74
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>268 195,34</b>	<b>152 471,38</b>	<b>115 723,96</b>	<b>100 170,50</b>
218200 – MATERIEL DE TRANSPORT	4 044,00		4 044,00	4 044,00
218300 – MATERIEL DE BUREAU & INFORMA	37 422,00		37 422,00	37 422,00
281820 – AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		3 254,62	-3 254,62	-2 055,05
281830 – AMORT.MATERIEL BUREAU & INFO		30 218,09	-30 218,09	-18 838,74
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>41 466,00</b>	<b>33 472,71</b>	<b>7 993,29</b>	<b>20 572,21</b>
<i>Immobilisations financières</i>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>404 937,99</b>	<b>261 717,18</b>	<b>143 220,81</b>	<b>169 501,55</b>
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
411000 – CLIENTS	284 008,85		284 008,85	651 524,44
416000 – CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	2 216,26		2 216,26	
491000 – PROV.DEPREC.COMPTES CLIENTS		1 846,88	-1 846,88	
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>286 225,11</b>	<b>1 846,88</b>	<b>284 378,23</b>	<b>651 524,44</b>
445660 – TVA DEDUCTIBLE S/BIENS & SERVIC	16 383,26		16 383,26	16 282,95
445830 – TVA REMBOURSEMENT DEMANDE				18 523,00
445860 – TVA S/FACT.NON PARVENUES	1 005,14		1 005,14	
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	<b>17 388,40</b>		<b>17 388,40</b>	<b>34 805,95</b>
448700 – ETAT – PRODUITS A RECEVOIR	71 204,00		71 204,00	
<b>Autres créances</b>	<b>71 204,00</b>		<b>71 204,00</b>	
<i>Divers</i>				
511100 – FAP – RECETTES A ENCAISSER	3 345,78		3 345,78	772,65
512100 – CREDIT MUTUEL 20010901	219 409,56		219 409,56	108 941,26
<b>Disponibilités</b>	<b>222 755,34</b>		<b>222 755,34</b>	<b>109 713,91</b>
486000 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	606,00		606,00	552,00
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>606,00</b>		<b>606,00</b>	<b>552,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>598 178,85</b>	<b>1 846,88</b>	<b>596 331,97</b>	<b>796 596,30</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 003 116,84</b>	<b>263 564,06</b>	<b>739 552,78</b>	<b>966 097,85</b>

## DETAIL DU BILAN

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
<b>PASSIF</b>		
101300 – CAPITAL SOUSCRIT-APPELE, VERSE	385 000,00	385 000,00
<b>Capital social ou individuel</b>	<b>385 000,00</b>	<b>385 000,00</b>
119000 – REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	-31 275,00	-114 130,80
<b>Report à nouveau</b>	<b>-31 275,00</b>	<b>-114 130,80</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>23 937,07</b>	<b>82 855,80</b>
131200 – SUBVENTION INVESTISSEMENT REGION	353 645,89	353 645,89
131210 – SUBVENTION INVEST. VEHICULE ELEC.	71 204,00	
131320 – BONUS ECOLOGIQUE VEH. ELEC.	25 200,00	
139120 – SUBV. EQUIPT REGION	-288 394,35	-186 412,34
139121 – AMORT. SUBV. INVEST. VE	-7 076,83	
139122 – AMORT. BONUS ECOL. VE	-3 063,00	
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>151 515,71</b>	<b>167 233,55</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>529 177,78</b>	<b>520 958,55</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>		
165000 – DEPOT ET CAUTIONNEMENT RECUS	500,00	500,00
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
401000 – FOURNISSEURS	98 495,61	208 035,24
408100 – FOURNISSEURS – FACT.NON PARVENUES	63 528,20	127 835,56
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>162 023,81</b>	<b>335 870,80</b>
445510 – TVA A DECAISSER	147,00	
445711 – TVA COLLECTEE 20%	47 704,19	108 581,11
445860 – TVA S/FACT.NON PARVENUES		187,39
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>47 851,19</i>	<i>108 768,50</i>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>47 851,19</b>	<b>108 768,50</b>
<b>DETTES</b>	<b>210 375,00</b>	<b>445 139,30</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>739 552,78</b>	<b>966 097,85</b>

## DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
706000 – REG PC – PREST. IN HOUSE	400 000,00	81,02	490 000,00	86,97	-90 000,00	-18,37
706010 – FAP – LOCATION – COURTS HORAIRE	44 089,37	8,93	24 345,20	4,32	19 744,17	81,10
706031 – FAP – LOC – FRAIS RESA INTERNET	80,14	0,02	81,84	0,01	-1,70	-2,08
706040 – FAP – LOCATION – PENALITES	1 010,52	0,20	675,43	0,12	335,09	49,61
706050 – FAP – LOC RECHARGE	10,00		45,83	0,01	-35,83	-78,18
706200 – FAP – ABONNEMENT	6 838,49	1,39			6 838,49	
706201 – FAP – ABONN. PARTICULIER	2 209,33	0,45	1 213,00	0,22	996,33	82,14
706202 – FAP – ABONN. PRO VILLE	329,26	0,07	663,76	0,12	-334,50	-50,39
706203 – FAP – ABONN. PRO EXCLUSIF	38 898,93	7,88	46 724,12	8,29	-7 825,19	-16,75
706205 – FAP – RECHARGE	29,19	0,01			29,19	
706400 – FAP – AUTRES FRAIS	-702,72	-0,14	-172,96	-0,03	-529,76	306,29
706500 – FAP – FORFAITS	33,33	0,01	33,33	0,01		
708100 – FAP – UTIL. AUTRES VILLES	158,06	0,03			158,06	
708200 – FAP – AUTRES PROD. – REPARATION	493,61	0,10	822,21	0,15	-328,60	-39,97
708300 – FAP – LOCATIONS	155,00	0,03	45,00	0,01	110,00	244,44
708400 – FAP – AUTRES PDT REFACT° AUTRE	268,00	0,05	8,33		259,67	NS
708500 – FAP – AUTRES PDT – FRANCHISES			500,00	0,09	-500,00	-100,00
709600 – FAP – REMISES ACCORDEES	-180,01	-0,04	-1 548,44	-0,27	1 368,43	-88,37
<b>Production vendue</b>	<b>493 720,50</b>	<b>100,00</b>	<b>563 436,65</b>	<b>100,00</b>	<b>-69 716,15</b>	<b>-12,37</b>
758000 – PRODUITS DIVERS GESTION COURA	0,59		0,88		-0,29	-32,95
Autres produits	0,59		0,88		-0,29	-32,95
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>493 721,09</b>	<b>100,00</b>	<b>563 437,53</b>	<b>100,00</b>	<b>-69 716,44</b>	<b>-12,37</b>
606110 – ELECTRICITE	4 932,69	1,00	3 876,18	0,69	1 056,51	27,26
606310 – FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	2 259,99	0,46			2 259,99	
606400 – FOURNITURES ADMINISTRATIVES	424,00	0,09			424,00	
611000 – FAP – SOUS-TRAIT RH	107 479,19	21,77	114 750,62	20,37	-7 271,43	-6,34
611100 – FAP – SOUS TRAIT. CH. EXTERNES	28 000,00	5,67	28 000,00	4,97		
613200 – FAP – LOCATIONS IMMOBILIERES	12 600,00	2,55	12 600,00	2,24		
613500 – REG PC – LOC VEHICULES	113 926,28	23,08	118 573,97	21,04	-4 647,69	-3,92
613510 – FAP – LOCATIONS VEHICULES	111,37	0,02			111,37	
615600 – INEO – MAINT. STATION	86 484,08	17,52	99 455,42	17,65	-12 971,34	-13,04
615610 – FAP – MAINT. KIT AUTOPARTAGE	20 832,00	4,22	18 870,76	3,35	1 961,24	10,39
615620 – FAP – MAINT. VEHICULES	10 395,00	2,11	10 109,34	1,79	285,66	2,83
615630 – UGAP – MAINT/BATT	4 003,50	0,81			4 003,50	
616000 – FAP – ASSURANCES VEHICULES	35 412,94	7,17	34 258,02	6,08	1 154,92	3,37
616100 – PRIMES ASSURANCE RC PRO	1 312,66	0,27	1 642,70	0,29	-330,04	-20,09
621400 – REG PC – PERS. DETACHE	10 184,09	2,06	9 717,24	1,72	466,85	4,80
622600 – FAP – HONORAIRES	3 150,00	0,64	3 150,00	0,56		
622610 – CAPEX – HONO. COMPTABLES	3 160,00	0,64	3 100,00	0,55	60,00	1,94
622620 – STECO – HONORAIRES CAC	3 051,40	0,62	3 525,70	0,63	-474,30	-13,45
622630 – TEN – HONORAIRES JURIDIQUES	2 794,69	0,57	4 000,00	0,71	-1 205,31	-30,13
622640 – POWERLING TRADUCTION	239,31	0,05			239,31	
622700 – FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	550,56	0,11	44,09	0,01	506,47	NS
623100 – FAP – PUBLICITE	8 400,00	1,70	8 400,00	1,49		
623110 – PUBLICITE S/ VEHICULES	795,00	0,16	922,00	0,16	-127,00	-13,77
623300 – FOIRES & EXPOSITIONS	990,00	0,20	1 240,20	0,22	-250,20	-20,17
625100 – VOYAGES & DEPLACEMENTS	222,68	0,05	421,36	0,07	-198,68	-47,15
626100 – FRAIS POSTAUX			23,80		-23,80	-100,00
627000 – SERVICES BANCAIRES	217,44	0,04	142,30		75,14	52,80

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161421-C54-1-2016-2-DE

Date de télétransmission : 25/11/2016

Date de réception préfecture : 25/11/2016

## DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
628100 – FAP – COTISATIONS ADHESION	3 600,00	0,73	3 600,00	0,64		
628200 – FED. ENTREP. PUBLIQ. LOCALES	850,00	0,17			850,00	
<b>Autres achats &amp; charges externes</b>	<b>466 378,87</b>	<b>94,46</b>	<b>480 423,70</b>	<b>85,27</b>	<b>-14 044,83</b>	<b>-2,92</b>
<b>Total des conso. de march. et matières</b>	<b>466 378,87</b>	<b>94,46</b>	<b>480 423,70</b>	<b>85,27</b>	<b>-14 044,83</b>	<b>-2,92</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>27 342,22</b>	<b>5,54</b>	<b>83 013,83</b>	<b>14,73</b>	<b>-55 671,61</b>	<b>-67,06</b>
635110 – CET – CFE/CVAE	1 060,00	0,21	156,00	0,03	904,00	579,49
635400 – DROITS ENREGISTREMENT	409,23	0,08			409,23	
<b>Impôts, taxes et vers. assim.</b>	<b>1 469,23</b>	<b>0,30</b>	<b>156,00</b>	<b>0,03</b>	<b>1 313,23</b>	<b>841,81</b>
681110 – DOT.AMORT.IMMO.INCORPOR.	29 255,28	5,93	29 255,28	5,19		
681120 – DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	82 953,56	16,80	72 142,28	12,80	10 811,28	14,99
681740 – DOT.PROV.DEPREC.CREANCES CLIE	1 846,88	0,37			1 846,88	
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>114 055,72</b>	<b>23,10</b>	<b>101 397,56</b>	<b>18,00</b>	<b>12 658,16</b>	<b>12,48</b>
658000 – CHARGES DIVERSES GESTION COUR	2,04		2,03		0,01	0,49
<b>Autres charges</b>	<b>2,04</b>		<b>2,03</b>		<b>0,01</b>	<b>0,49</b>
<b>Total des charges</b>	<b>115 526,99</b>	<b>23,40</b>	<b>101 555,59</b>	<b>18,02</b>	<b>13 971,40</b>	<b>13,76</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-88 184,77</b>	<b>-17,86</b>	<b>-18 541,76</b>	<b>-3,29</b>	<b>-69 643,01</b>	<b>375,60</b>
<b>Résultat financier</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-88 184,77</b>	<b>-17,86</b>	<b>-18 541,76</b>	<b>-3,29</b>	<b>-69 643,01</b>	<b>375,60</b>
777000 – QP SUB INVEST VIRE RES EXERCICE	101 982,01	20,66	101 397,56	18,00	584,45	0,58
777100 – QP SUB INVEST VE VIRE RES EXERCI	7 076,83	1,43			7 076,83	
777200 – QP BONUS ECOLOGIQUE VEH. ELEC.	3 063,00	0,62			3 063,00	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>112 121,84</b>	<b>22,71</b>	<b>101 397,56</b>	<b>18,00</b>	<b>10 724,28</b>	<b>10,58</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>112 121,84</b>	<b>22,71</b>	<b>101 397,56</b>	<b>18,00</b>	<b>10 724,28</b>	<b>10,58</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>23 937,07</b>	<b>4,85</b>	<b>82 855,80</b>	<b>14,71</b>	<b>-58 918,73</b>	<b>-71,11</b>

**LIASSE 2065**

Direction Générale des Finances Publiques		N° 2065-SD 2016	
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>		Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015
<b>Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe</b>		Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)</b>		Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
		Si PME innovantes	<input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE			
SIRET	7 5 1 3 6 2 7 6 5 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
15 rue de l'Ancienne Comédie  86000 POITIERS			
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires ( art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
<b>B ACTIVITE</b>			
Activités exercées		Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %
			0
			Déficit
			0
<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .			
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".			
Viseur conventionné <input type="checkbox"/>		Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable : SARL CAB. PAILLET EXPERTISE			
24 rue Victor Grignard 86000 POITIERS		Tél : 05.49.62.86.62	
- du conseil : .....			
		Tél : .....	
- de l'association agréée : .....			
		Tél : .....	
- N° d'agrément de l'AA : .....			

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

**LIASSE 2065B**

<p>Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)</p> <h2 style="text-align: center;">IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</h2> <p style="text-align: center;">ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065</p>		<p><b>N° 2065 bis-SD 2016</b></p>						
<b>F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>								
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres					
		b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		(c)						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		(e)						
		(f)						
		(g)						
		(h)						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		(i)						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)						
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>						
<b>G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b> <i>( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>H DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>								
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
 Date de télétransmission : 25/11/2016  
 Date de réception préfecture : 25/11/2016



**LIASSE 2050**

1

**BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 5 1 3 6 2 7 6 5 0 0 0 1 6		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le.		31/12/2015	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	95 276	75 773	19 503
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	268 195	152 471	115 723
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	41 466	33 472	7 993
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	404 937	261 717	143 220	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	286 225	1 846	284 378
		Autres créances (3)	BZ	CA	88 592		88 592
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	222 755		222 755	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	606		606	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	598 178	1 846	596 331	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	1 003 116	263 564	739 552	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

## LIASSE 2051

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 385 000 ..... )	DA		385 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH		( 31 275 )	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		23 937	
	Subventions d'investissement	DJ		151 515	
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		529 177
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		500	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		162 023	
	Dettes fiscales et sociales	DY		47 851	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		210 375	
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		739 552	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		210 375		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## LIASSE 2052

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N		Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
Désignation de l'entreprise : SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	493 720	FH	FI	493 720
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	493 720	FK	FL	493 720
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	493 721
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	466 378	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 469	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	112 208
					GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 846	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE	2		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	581 905	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 88 184 )	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 88 184 )	

Cegid Group

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-  
DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

**LIASSE 2053**

4

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	112 121	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	112 121	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	112 121	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	605 842	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	581 905	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	23 937	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Subventions d'investissement virées au résultat		112 121		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

LIASSE 2054

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant		*		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	KQ	KR	
			Dont Composants	M3	KS	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	KW	KX		
	Autres immobilisations corporelles			KY	KZ	LA		
	Matériel de transport*			LB	LC	LD		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE	LF	LG		
	Emballages récupérables et divers *			LH	LI	LJ		
	Immobilisations corporelles en cours			LK	LL	LM		
	Avances et acomptes			LN	LO	LP		
	TOTAL III						85 928	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T		
	Autres participations			8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés			IP	IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV		
	TOTAL IV				LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	0H	0J		
						85 928		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CO	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			IS	MG	MH	MI	
				IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles			IU	MM	MN	MO	
	Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III				IY	NG	NH	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	M7	0W
Autres participations				I0	0X	0Y	0Z	
Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV				I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	0K	0L	0M	
						404 937		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
 Date de télétransmission : 25/11/2016  
 Date de réception préfecture : 25/11/2016

**LIASSE 2054 Bis**

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

**2016**  
DGFiP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

**LIASSE 2015**

6

**AMORTISSEMENTS**

DGFIP N° 2055 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE 46 517	PF 29 255	PG	PH 75 773			
Terrains		PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 82 096	QA 70 374	QB	QC 152 471			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport	QH 2 055	QI 1 199	QJ	QK 3 254			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL 18 838	QM 11 379	QN	QO 30 218			
Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT			
<b>TOTAL III</b>		QU 102 990	QV 82 953	QW	QX 185 944			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ON 149 508	OP 112 208	OQ	OR 261 717			
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. techniques mat. et outillage	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL	NM			NO		NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>								
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

**LIASSE 2056**

7

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFIP N° 2056 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C	6D
		- corporelles	6E	6F		6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03		04	05
		- titres de participation	9U	9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07		08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	1 846	6V	6W	1 846
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>		7B	TY	1 846	TZ	UA	1 846
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	1 846	UC	UD	1 846
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	1 846	UF		
		- financières	UG		UH		
		- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016



LIASSE 2057

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 216		2 216						
	Autres créances clients	UX	284 008		284 008						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 388		17 388					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	71 204		71 204					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	606		606						
	<b>TOTAUX</b>		VT	375 423	VU	375 423	VV				
RENVois	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	500		500						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	162 023		162 023						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	47 851		47 851						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	210 375	VZ	210 375						
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ									
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									
				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

LIASSE 2058A

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2015		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
de l'exploitant ou des associés				WA	23 937	
de son conjoint				WB		
moins part déductible*				WC		
à réintégrer :				WD		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)			WE		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8		
		- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
<b>TOTAL I</b>				WR	23 937	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
		- imposées au taux de 0 %		WH		
		- imposées au taux de 19 %		WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				2A		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Majoration d'amortissement*						
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexties	L2	
		Pôle de compétitivité (44 quaterdecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Jeunes entreprises innovantes (44 sexties A)						
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé				Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	
				déficit (II moins I)	XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	23 937	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	

Cérid Group

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

**LIASSE 2058B**

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	31 275	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	23 937	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	7 337	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	7 337	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**

xu

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

LIASSE 2058C

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	( 114 130 )
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	82 855
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	<b>TOTAL I</b>	<b>0F</b>	( 31 275 )
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		
	Dividendes		
	Autres répartitions		
	Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		
	<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	( 31 275 )
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>			
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			XV
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>			
			Exercice N :
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	
	Engagements de crédit-bail immobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance		YT 135 479
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ 126 637
	Personnel extérieur à l'entreprise		YU 10 184
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS 12 945
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	3 600
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ 466 378
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW 1 060
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z 409
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée		YY 98 703
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ 66 151
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *		0B
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		0S
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ; )		YP
	Effectif affecté à l'activité artisanale		RL
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK
Numéro du centre de gestion agréé *	XP		ZR 0
<b>Filiales et participations:</b> (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15% JK Plus-values à 0% JL
			Plus-values à 19% JM Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15% JN Plus-values à 0% JO
			Plus-values à 19% JP Imputations JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**LIASSE 2059A**

**12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2016**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*</b>				
	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨</b>					
		<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩</b>	(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>						

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016



LIASSE 2059C

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❸+❹+❺-❻-❼
	À 19 %, 16,5 % ❶ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❺	À 15 % Ou À 16,5 % ❶ ❸		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-  
DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

**LIASSE 2059D**

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



## LIASSE 2059E

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SPL POITOU-CHARENTES-AUTO-PARTAGE		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2015		et clos le : 31/12/2015	
Durée en nombre de mois		12	
<b>I Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC	493	720
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	493	721
<b>II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	339	741
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		2
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	339	743
<b>III Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	153 977
<b>IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA	153	977
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	493	720
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 5	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 5
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Cegid Group

**LIASSE 2059F**

**17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2059-F 2016

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	/	1	(1)
1		1	

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	8	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	385
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

**LIASSE 2059G**

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2059-G 2016

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C54-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016